

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Atelier révision des radeaux de survie sur la commune principale de l'AIOT Rue de Bruxelles 44210 PORNIC.

La référence de votre dossier est A-3-NC4ARQA0G et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 01/12/2023 à 14h21 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **80277407500054**

Organisme : **FAC PYROTECHNIE**

Fonction : **CHARGE D'AFFAIRES**

Personne morale

N° SIRET **52280764300062**

Raison sociale **OUEST SECURITE MARINE**

Forme juridique **Société en commandite par actions**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

RUE DE BRUXELLES

44210 PORNIC

Signataire

Qualité : **Directeur Général**

Référent

Fonction : **Responsable de site**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Atelier révision des radeaux de survie**

Description des activités :

Le site OUEST SECURITE MARINE de Pornic est un établissement dans lequel sont principalement révisés différents matériels de sécurité maritimes tels que les radeaux de survie, gilets et combinaisons de survie, bateaux pneumatiques...etc. Dans le cadre de l'activité de révision des radeaux de survie, OSM effectue le remplacement des produits pyrotechniques périmés en cours de péremption dans l'année (feux à mains, fumigènes flottant, fusées parachutes). Dans le cadre de cette activité, OSM exploite un local de stockage de produits pyrotechniques et un local de stockage des produits périmés (Qeq < 30 kg, non soumis à ICPE sous la rubrique 4220), et manipule les produits pyrotechniques dans l'atelier (retrait des produits périmés, dépose des nouveaux dans un sac étanche). Pour ce faire, un poste de travail permet le dégroupage et le prélèvement des produits pyrotechniques pour mise en stockage dans une armoire métallique (encours de la journée). Les quantités retenues sont les suivantes : - Dégroupage : 6,3 kg (DR 1.4) - Stockage temporaire : 10,9 kg (DR 1.4) - Atelier : 1,37 kg (DR 1.4) - Emballage produits périmés : 6,3 kg (DR 1.4)

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Rue de Bruxelles

44210 PORNIC

X : 312034

Y : 6682399

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
4210	4210-1-b	Produits explosifs	Quantité susceptible d'être présente 10.9 kg	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les seuls déchets pyrotechniques générés par l'activité de révision des radeaux de survie sont les produits explosifs périmés ou en péremption dans l'année. Ils sont alors mis en emballages agréés au transport et stockés dans le local de stockage prévu à cet effet jusqu'à enlèvement par une société spécialisée. Les déchets inertes et les cartons sont dirigés dans les filières de recyclage ou d'élimination.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

8 extincteurs à eau et 1 extincteur poudre dans l'atelier

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **OUI**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)